

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Décembre 2003
N°12

Inauguration de *la Maison des Parlements*

La *Maison des Parlements*, nouveau Siège de l'Union interparlementaire (UIP), a été officiellement inaugurée par le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Páez, le 3 octobre 2003. Cet événement a eu lieu en présence du Président du Conseil national suisse, M. Yves Christen, de la Conseillère fédérale, Mme Micheline Calmy-Rey, Cheffe du Département des Affaires étrangères de la Suisse, du Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, M. Laurent Moutinot, ainsi que d'autres dignitaires. De nombreux parlementaires assistant à la 109^{ème} Assemblée de l'UIP étaient également présents.

« Je souhaite longue vie au nouveau Siège de l'UIP », a déclaré le Président du Conseil national suisse, M. Yves Christen. « Nos Parlements incarnent les « Peuples des Nations Unies » et l'Union interparlementaire qui les réunit presque tous est une robuste centenaire qui fait preuve d'une belle vitalité. J'ai dit presque tout car l'absence du Congrès des Etats-Unis est infiniment regrettable et appauvrit nos travaux. L'Amérique de Wilson, de Roosevelt, de Kennedy et même de Bush I^{er} était représentée à l'UIP. Je ne cite que le seul nom de l'ancien sénateur de la Floride, Claude Pepper, qui trouva dans notre organisation une seconde patrie où s'est illustré son idéalisme d'internationaliste. Parlementaires américains, rejoignez-nous et travaillez avec nous à l'édification d'un monde meilleur », a-t-il souligné.

« Je souhaite que les parlements fassent davantage entendre leur voix donnant ainsi une plus grande résonance aux préoccupations de la société civile sur la scène internationale »

« *La Maison des Parlements* illustre remarquablement l'affirmation du rôle des parlements nationaux dans le travail des organisations internationales. Leur contribution dans le cadre des négociations multilatérales est aujourd'hui plus



Le ruban de l'inauguration de *la Maison des Parlements* a été coupé par (de gauche à droite) M. Yves Christen, M. Laurent Moutinot, Mme Micheline Calmy-Rey, et M. Sergio Páez, sous les yeux du Secrétaire général de l'UIP.

Photo UIP/PH. Saigado.

importante que jamais. Je souhaite que les parlements fassent davantage entendre leur voix à l'avenir, donnant ainsi une plus grande résonance aux préoccupations de la société civile sur la scène internationale », a affirmé la Conseillère fédérale.

Sommaire

Inauguration de <i>La Maison des Parlements</i>	p.1-2
Visite du Secrétaire général de l'ONU à l'UIP	p. 3
Interview avec M. Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce	p.4
Coopération UIP/ONU	p.5
Interview avec le procureur de la CPI, M. Luis Moreno Ocampo	p.6
Séminaire à Sarajevo sur le contrôle parlementaire des forces armées	p.7
Femmes : élections au Rwanda , séminaire au Sri Lanka	p.8
Le point sur la coopération technique	p.9
Evolution parlementaire	p.10-11
Lu dans la presse	p.12



Photo UIP/H. Salgado

Après avoir visité *la Maison des Parlements*, le 9 décembre 2003, le Secrétaire général de l'ONU a rencontré les membres du Secrétariat de l'UIP.

Pour sa part, le Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, M. Laurent Moutinot, a souligné « l'importance » des activités de l'UIP, « qui a pour but, notamment, le renforcement de la démocratie parlementaire, c'est-à-dire du système politique qui garantit que les lois soient l'expression de la volonté populaire la plus large ».

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Sergueï Ordzhonikidze, a donné lecture d'un message adressé par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. «A l'ère de la mondialisation et de l'interdépendance, votre mission qui consiste à favoriser la coopération internationale entre parlementaires pour la cause de la paix, du développement et des droits de l'homme, mais aussi à promouvoir des gouvernements représentatifs et la démocratie parlementaire, n'a jamais été aussi importante. Les Nations Unies partagent ces objectifs. Mais l'UIP leur apporte une perspective unique : celle des parlementaires ».

Dans son message, M. Kofi Annan a estimé que la relation entre l'Organisation des Nations Unies et l'organisation mondiale des parlements a trouvé un symbole approprié lorsque les Nations Unies ont publié un timbre-poste au début de l'année 2003, représentant *La Maison des Parlements*. « Grâce aux lettres envoyées par des hommes et des femmes un peu partout dans le monde, l'image de cette belle maison a déjà été vue aux quatre coins du globe. J'espère que le travail fait tant à l'intérieur que par le truchement de cette maison sera également perçu à travers le monde », a-t-il conclu.

Les remerciements du Président de l'UIP

Le Président de l'UIP a tenu à remercier le Parlement suisse et le Gouvernement de la Confédération helvétique, « qui nous a accordé un généreux prêt sans intérêt pour financer le plus gros de ce projet. Durant la mise en œuvre du chantier,

le Gouvernement suisse nous a alloué une nouvelle aide pour faciliter l'aboutissement du projet. Nous remercions en outre le Canton de Genève, qui a grandement facilité à l'UIP l'acquisition de la Villa Gardiol et a contribué financièrement à certains des travaux de restauration. Nos remerciements vont également à la Ville de Genève et à la Commune du Grand-Saconnex, qui nous ont elles aussi accordé leur soutien ».

Le Président de l'UIP a également exprimé sa gratitude aux Membres de l'UIP et plus précisément aux parlements d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni, qui ont généreusement contribué aux travaux d'agrandissement de cette maison et au Parlement de la République islamique d'Iran, qui a fait don d'un magnifique tapis traditionnel ornant le hall principal du bâtiment. Des remerciements ont également été adressés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève, aux architectes Brauen & Wälchli, et à leurs partenaires de Techne.

Le projet de transformation de la Villa Gardiol en *Maison des Parlements* avait été approuvé en 1998 par le Conseil de l'UIP sous la Présidence de M. Miguel Angel Martínez. La première pierre des travaux a été posée en juin 2001 par Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'époque. Le Siècle de l'UIP a changé à trois reprises :

- 1892-1911 Berne (Suisse)
- 1911-1914 Bruxelles (Belgique)
- 1914-1920 Oslo (Norvège)
- depuis 1921, le Siècle de l'UIP est à Genève :
- 1921 – mars 1926 : 2, chemin de la Tour de Champel
- mars 1926 – mai 1931 : 5, place Claparède
- mars 1965 – décembre 2002 : Place du Petit-Saconnex
- depuis décembre 2002 : 5, chemin du Pommier, Le Grand-Saconnex

Le Secrétaire général de l'ONU a rendu une visite de courtoisie au Siège de l'UIP



Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan et le Secrétaire de l'UIP, Anders B. Johnsson, devant l'exposition de photos des parlements du monde, au nouveau Siège de l'UIP.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M. Kofi Annan, a visité le Siège de l'UIP, le 9 décembre 2003. Cette visite avait pour objectif de resserrer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale des parlements, un partenaire important de l'ONU, a affirmé M. Kofi Annan.

Lors de sa visite, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'UIP ont discuté de la préparation de la Deuxième Conférence des Présidents de Parlements nationaux, qui aura lieu en 2005. En parcourant *La Maison des Parlements*, M. Kofi Annan s'est entretenu avec les membres du Secrétariat de l'UIP.

La 110^{ème} Assemblée de l'UIP se tiendra à Mexico du 18 au 23 avril 2004

A leur réunion à Genève en octobre dernier, les organes directeurs de l'Union interparlementaire sont arrivés à la conclusion que la 110^{ème} Assemblée ne pourrait pas se tenir à Londres comme prévu. Eu égard aux multiples activités préparatoires déjà engagées par le Groupe britannique pour faire de la réunion un succès, c'est avec les plus vifs regrets que les Membres de l'Union ont dû prendre cette décision.

L'Union interparlementaire repose depuis plus d'un siècle sur l'idée fondamentale que l'affiliation à l'Organisation suppose l'acceptation par tous ses membres du principe du dialogue entre représentants de systèmes politiques, économiques et sociaux différents, voire opposés. Faire fi de ce principe équivaudrait à une violation des Statuts de l'Union. Or, une interdiction de voyager édictée par l'Union européenne à l'encontre de certains membres du Parlement du Zimbabwe a empêché le Groupe britannique de garantir la délivrance de visas à tous les délégués désignés par leurs parlements pour prendre part à l'Assemblée.

Durant les mois qui ont suivi la session de Genève, des discussions se sont engagées pour trouver un autre lieu de réunion pour la 110^{ème} Assemblée. Au moment où nous mettons sous presse ce numéro de *Monde des Parlements*, le Congrès mexicain nous confirme qu'il accueillera la 110^{ème} Assemblée à Mexico du 18 au 23 avril 2004. □

L'importance de l'engagement des élus après un conflit

A l'instar de M. Luis Moreno Ocampo, procureur de la Cour pénale internationale, nombreux sont ceux qui souhaitent voir les élus des peuples s'engager davantage dans différents dossiers et notamment pour soutenir le Statut de Rome, « qui a un impact préventif immense, puisque les législateurs du monde entier débattent de l'insertion de thèmes nationaux dans les conventions internationales, concernant les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide », a expliqué le procureur Moreno Ocampo, en intervenant lors d'un débat organisé dans le cadre de la dernière Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Genève, en octobre.

Les élus des peuples sont également sollicités dans le domaine du contrôle démocratique des forces armées, notamment depuis le lancement, à la Conférence de l'UIP à Santiago du Chili, d'un *Guide sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*, à l'exemple de la Bosnie-Herzégovine, où des parlementaires se sont réunis à l'occasion d'un atelier qui s'est tenu à Sarajevo, du 17 au 19 septembre. Les exposés ont porté notamment sur l'action des forces de sécurité dans des circonstances spéciales telles que l'état d'urgence et ont traité du contrôle des ressources humaines, matérielles et financières, des réalisations et des obstacles, et de la question de la réforme de la défense. Fait à noter, l'atelier a réuni des parlementaires de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska - les deux entités du pays - et du parlement national. De plus, des représentants de l'Exécutif compétents en matière de sécurité y ont participé, ainsi que des officiers supérieurs de l'armée. Un atelier du même genre, s'est tenu à Skopje (Ex-République yougoslave de Macédoine) du 23 au 24 octobre pour promouvoir la version macédonienne du Guide, publié conjointement par l'UIP et DCAF (abréviation anglophone du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève).

Que ce soit pour tenter de prévenir la guerre ou pour favoriser la réconciliation après un conflit, les législateurs prouvent qu'en s'engageant politiquement, ils peuvent contribuer à renouer un dialogue souvent difficile entre les communautés qui ont été divisées par la haine. L'un des thèmes à l'ordre du jour de la 110^{ème} Assemblée interparlementaire qui aura lieu à Mexico du 18 au 23 avril 2004, sera la réconciliation internationale et l'aide à la reconstruction après un conflit. □

L.B.

Entretien avec M. Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce

Les parlementaires continuent de s'intéresser de près aux négociations qui se poursuivent au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour parvenir à conclure le cycle de Doha dans les délais. Un spécialiste du dossier nous donne son point de vue.

« La mondialisation économique a sorti la politique commerciale du domaine des experts pour la mettre au cœur du politique »

Q : Les parlementaires peuvent-ils jouer un rôle pour aider les citoyens qui les ont élus ainsi que les groupes de pression, à mieux comprendre les activités et l'importance de l'OMC ?

P. L. : Le rôle des parlementaires est évidemment essentiel dans la définition, la mise en œuvre et l'explication des politiques publiques. Les parlementaires sont régulièrement interpellés par les préoccupations de citoyens face à la mondialisation, qu'il s'agisse des services publics, de l'environnement, des clauses sociales dans les échanges, de la sécurité alimentaire ou de la diversité culturelle. Bref, la mondialisation économique a sorti la politique commerciale du domaine des experts pour la mettre au cœur du politique. Or, c'est au sein des parlements que se débattent et s'élaborent les préférences collectives d'une société. La politique commerciale est le reflet de ces préférences. L'intervention et l'implication des parlementaires est donc non seulement indispensable, mais surtout légitime si l'on veut une politique commerciale démocratique. Leur action se situe à tous niveaux, de la définition de la politique commerciale au contrôle des autorités publiques qui agissent au nom des différents Etats à l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont donc un rôle de premier plan à jouer dans l'information des citoyens sur le fonctionnement du système commercial global et l'importance de l'OMC qui réunit tous les Etats autour de la même table pour fixer les règles du jeu.

Q : Comment les élus des peuples peuvent-ils être davantage associés aux décisions prises par l'OMC qui ont un impact direct sur la vie des citoyens ?

P.L. : Si nous souhaitons poursuivre dans la voie d'une ouverture des échanges encadrée par des règles, nous ne pourrons le faire qu'avec l'assentiment de l'opinion publique. Il nous faut donc un débat public auquel participent les parlementaires. Des parlementaires de nombreux pays se sont réunis en « Conférence parlementaire sur l'OMC » lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. C'est une initiative que je ne peux qu'encourager. Un dialogue interparlementaire sur les principaux sujets discutés à l'OMC ne pourrait qu'être bénéfique. Il devrait accroître la qualité des décisions ainsi que la légitimité du système commercial multilatéral auprès du public, en assurant que les choix des sociétés et les préférences collectives soient pris en compte dans le processus de l'OMC. La Commission européenne a par ailleurs pris l'habitude d'intégrer des membres du Parlement européen dans la délégation officielle de l'Union européenne lors des conférences ministérielles de l'OMC. Nous l'avons fait à Doha, à Cancun et nous continuerons de le faire. C'est également dans cet esprit que j'ai insisté pour que la future Constitution de l'Union européenne renforce le rôle du Parlement européen



Photo H. Saigado.

M. Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce.

dans la définition de la politique commerciale commune qui défend les intérêts des 15 - et bientôt des 25 - Etats membres de l'UE à l'OMC. Mon expérience est que plus de démocratie parlementaire ne peut que renforcer les positions des négociateurs. C'est en tous cas mon sentiment dans le cas de l'UE.

Q : Les pourparlers de Cancun ont échoué. Comment voyez-vous la suite des événements concernant les négociations du cycle de Doha et voyez-vous un rôle pour les parlements ?

P.L. : Prétendre que Cancun n'était qu'un incident mineur serait une grave erreur. Cancun a été un choc politique qui, à mon sens, devrait conduire tous les membres de l'OMC à revoir leurs positions dans la négociation commerciale. Pour ce qui concerne l'Union européenne, nous avons lancé un débat, en premier lieu avec le Parlement européen et avec les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, afin de vérifier si le socle sur lequel nous avons bâti notre politique commerciale depuis plusieurs décennies reste, ou non, inchangé. Je présume que d'autres membres de l'OMC feront de même et auront besoin également de la contribution de leurs représentants élus. Au-delà, je crois qu'il serait également utile que les élus des différents pays se rencontrent pour discuter entre eux de la façon de sortir de cette impasse et de construire des ponts entre les positions divergentes. Il y a un grand nombre de questions sur lesquelles les négociateurs ont besoin d'orientation. Pour ma part, j'en ai identifié quatre auxquelles les membres de l'OMC devraient trouver des réponses convaincantes afin de pouvoir progresser, et sur lesquelles les parlementaires auront certainement quelque chose à dire. La première question porte sur le rôle de l'OMC : doit-il être limité à l'ouverture des marchés, ou faut-il accompagner cette ouverture par la construction de règles - règles qui rendent à la fois cette ouverture réelle et assurent son articulation avec d'autres valeurs de nos sociétés ? Deuxièmement, quelle importance attachons-nous au système multilatéral par rapport à des initiatives bilatérales ou régionales. En troisième lieu, il faut examiner quelle est la contribution réelle de l'ouverture des échanges au développement, et si telle contribution se mesure par le degré d'exonération ou exclusion des disciplines multilatérales pour les pays pauvres. Enfin, il faut analyser comment réformer le mode de fonctionnement de l'OMC pour lui donner la capacité de fonctionner d'une manière efficace à 148 membres. Je crois qu'il y a là le matériau pour plusieurs conférences parlementaires sur l'OMC ! □

La sécurité et le financement du développement au centre des discussions lors de la réunion annuelle à New York

Il y avait foule, le 27 octobre dernier, dans la salle du Conseil économique et social, au Siège de l'ONU. Deux des questions les plus importantes de l'ordre du jour mondial, la sécurité et le financement du développement, allaient être discutées. C'était l'audition parlementaire, qui est chaque année l'occasion d'échanges de vues entre les parlementaires présents à New York et de hauts fonctionnaires des Nations Unies. L'affluence, cette année, a atteint un chiffre record : 120 parlementaires, venus de quelque 40 pays, étaient réunis. Prévus au début du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement, la réunion avait également pour but de faciliter la participation des parlementaires à ce Dialogue qui devait durer une semaine.

Les plus hautes personnalités des Nations Unies étaient présentes à la réunion : le Secrétaire général de l'ONU a prononcé un discours d'introduction. Puis M. Julian Robert Hunte, Président de la 58^{ème} session de l'Assemblée générale, sénateur de Sainte-Lucie, a prononcé le discours principal, consacré à la réforme de l'ONU. M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, a parlé longuement de l'avenir des négociations commerciales. D'autres personnes ont présenté des exposés, notamment M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Chambre des députés italienne, qui a traité de la réforme de l'ONU, et M. Kobsak Chutikul, membre de la Chambre des représentants de Thaïlande et du Comité de pilotage post-Doha de l'UIP et du Parlement européen sur le commerce.

Rompant avec le modèle habituel, la réunion des parlementaires de cette année a été remaniée pour permettre à des parlementaires de rejoindre à la tribune les représentants de l'ONU et de faire des exposés. Mme Nancy Birdsall, Présidente du *Center for Global Development*, y a pris place comme conférencière et modératrice et a contribué à élucider cette question vaste et complexe qu'est le développement mondial. Ces premiers changements annoncent une nouvelle formule dans laquelle les débats seront plus spécifiques et les parlements placés davantage sur un pied d'égalité avec l'ONU. □



Le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Páez, a été reçu par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, au Siège de l'ONU à New York.

Photo ONU/DIP - Stéphanie Hollyman

La sécurité mondiale : bref résumé des débats

La réforme de l'ONU : Il ne faudra rien de moins qu'une révision de la Charte des Nations Unies, prévoyant un renforcement de l'Assemblée générale et un élargissement du Conseil de sécurité, pour rendre l'ONU plus apte à relever les défis sécuritaires. Les parlementaires peuvent et doivent jouer un rôle en faisant campagne en faveur des réformes.

Le terrorisme : Il faut en combattre non seulement les manifestations immédiates mais aussi les causes profondes : la pauvreté, l'injustice, et le déni du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il y a des menaces latentes (le VIH/SIDA par exemple, le manque d'eau) et des menaces directes. Il convient de s'attaquer aux unes et aux autres avec la même détermination.

L'Iraq : Ce qu'il faut, c'est un gouvernement provisoire comme en Afghanistan, qui mette fin à l'occupation et lance le processus constitutionnel. Des élections pourraient avoir lieu peu après l'adoption d'une nouvelle Constitution. Il faut du temps pour préparer de nouvelles élections et cette période doit être gérée avec soin.

Le Moyen-Orient : la feuille de route est-elle en sommeil ou morte et enterrée ? Dans l'impasse actuelle, les nouvelles initiatives lancées par des parlementaires et d'autres personnes concernées (l'Initiative de Genève par exemple) sont complémentaires de la feuille de route et peuvent contribuer à la relancer.

Le financement du développement : quelques points forts

Consensus de Monterrey : sa mise en œuvre dépendra de la volonté politique et celle-ci doit être mobilisée à tous les niveaux, du plus bas au plus haut, en particulier dans les pays donateurs. Les gens n'accepteront jamais d'augmenter l'APD s'ils ne comprennent pas quel en est l'enjeu et si les médias ne remplissent pas leur fonction éducative. Une bonne gouvernance est une condition indispensable. La corruption est une cause sérieuse d'inefficacité économique que, dans chaque pays, le parlement doit s'efforcer d'éliminer.

Pays en développement : leur pauvreté vient essentiellement de ce qu'ils sont tributaires des produits de base dont les cours sont en baisse. A long terme, leur essor économique dépendra du passage à une production avec valeur ajoutée. Le régime international du commerce, des investissements et des finances doit concourir à cet essor.

Commerce : il est important d'envisager les négociations commerciales dans une perspective à long terme : l'histoire montre que la persévérance finit par payer. La tenue de la CNUCED au Brésil en 2004 sera, pour les pays développés comme pour les pays en développement, l'occasion de prendre un peu de recul par rapport à la table des négociations et de porter un regard neuf sur les divers problèmes commerciaux.

Mouvements de capitaux : au cours de la seule année dernière, 200 milliards de dollars sont allés des pays pauvres vers les pays riches, ce qui illustre l'étendue du problème concernant les investissements étrangers et les transferts de capitaux, qui devraient aller en principe des riches vers les pauvres. Les transferts de capitaux devraient en effet servir à aider les secteurs productifs des pays en développement.

Le procureur de la Cour pénale internationale lance un appel aux parlementaires

« Le Statut de Rome a un impact qui va bien au-delà de ce qui se passe au sein même de la Cour »

Lors de sa 109^{ème} Assemblée, l'UIP a organisé un débat intitulé « Les défis qui attendent la Cour pénale internationale », en présence notamment de M. Luis Moreno Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), M. Jelko Kacin, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement slovène, M. Jonathan O'Donohue, Conseiller juridique pour le Projet Justice internationale d'Amnesty International et M. Bill Pace, coordonnateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le procureur Moreno Ocampo estime que « ce type de table ronde est unique en son genre. C'est la raison pour laquelle, même si j'étais débordé de travail, j'ai tenu à y assister pour informer les parlementaires de mon travail. J'aimerais pouvoir mettre sur pied un modèle permanent de fonctionnement qui me permette d'informer les législateurs et où nous pourrions collaborer. De nombreux chefs d'entreprises du secteur privé sont également très intéressés et ils souhaitent nous aider à organiser un système extra-net. Je suis désireux de travailler avec l'UIP, car j'aimerais qu'elle coordonne ces différentes forces ».

Quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer pour soutenir l'action d'une cour qui vient de voir le jour ? Le procureur Moreno Ocampo, citoyen argentin, tient tout d'abord à rappeler que « le Statut de Rome a un impact qui va bien au-delà de ce qui se passe au sein même de la Cour. Il a un impact préventif immense, puisque les législateurs du monde entier débattent de l'insertion de thèmes nationaux dans les conventions internationales, concernant les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide. Ce rôle typique des législateurs est très important pour le Statut de Rome. Je vois également un rôle plus opérationnel pour les parlementaires. Par définition, je suis un procureur qui agit dans des cas exceptionnels, puisque si le système national fonctionne, je n'interviens pas. Je le fais lorsque l'Etat n'a pas la capacité d'agir, que la police ne contrôle pas le territoire, ou la police tue les gens. Ma tâche est donc très différente de celle des procureurs nationaux et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il manque une fonction, non seulement au niveau du procureur, mais également au niveau des législateurs et des politiciens pour changer ce genre de situation critique ».

Conscient qu'en tant que procureur il ne peut pas agir au niveau politique ou diplomatique, M. Moreno Ocampo lance un appel aux hommes et aux femmes politiques, ainsi qu'aux diplomates pour qu'ils s'engagent « à mener à bien les procès de paix et les transformations nécessaires au sein de la société. Je vois donc un rôle très important pour les parlementaires, non seulement lorsque le Statut de Rome a été approuvé, mais également à l'avenir ». Et de citer l'exemple d'Ituri au



« Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour mettre en place des structures en faveur de la réconciliation », a déclaré le procureur de la Cour pénale internationale au Président de l'UIP.

Congo. « La République démocratique du Congo reconnaît qu'elle n'est pas à même de résoudre les problèmes à Ituri et qu'elle a besoin d'un soutien international, il faut donc construire un mécanisme pour tenter d'apporter une solution. Et ce mécanisme ne peut pas être mis en place par le procureur ».

L'appel aux parlementaires africains

L'appel du procureur de la CPI s'adresse en premier lieu aux pays africains de la région et aux pays africains en général. « L'Afrique est une région qui offre des solutions très intéressantes. La « gayasa » me semble par exemple un système très intéressant. De même que la Commission de vérité mise en place par l'Afrique du Sud qui démontre que l'Afrique propose des solutions concrètes qui peuvent inspirer la communauté internationale. S'agissant du cas d'Ituri, une solution africaine serait parfaite et je serai très fier d'y apporter ma modeste contribution ».

Le procureur Moreno Ocampo estime que les parlementaires ont également un rôle fondamental à jouer pour mettre en place des structures en faveur de la réconciliation. « A Ituri, il y a dix mille enfants soldats. Il faut mettre en place des programmes éducatifs qui leur soient destinés, il faut leur donner du travail. Il ne suffit pas que je juge les chefs, il faut faire beaucoup plus. Il faut créer une structure économique différente. Ituri est une région très riche, qui possède de l'or et des ressources minérales. Si Ituri était en Suède, les licences d'exploitation de ces produits vaudraient deux millions de fois plus. Pourquoi les responsables politiques ne se mettent-ils pas d'accord pour créer un système qui donne des assurances aux exploitants de ces mines d'or, et qui permettent que cet argent soit investi à Ituri même, dans la création d'emploi pour les jeunes ? Là réside le défi majeur pour les responsables politiques ». □

Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité

La Bosnie-Herzégovine et l'Ex-République Yougoslave de Macédoine donnent le coup d'envoi à une série d'ateliers nationaux sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Europe centrale et orientale

Le guide « Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité », produit par l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF), a indéniablement répondu à un besoin réel. Les réactions reçues des parlementaires jusqu'à présent indiquent qu'ils attendaient depuis longtemps un outil de ce genre, qui les aide à assumer leurs responsabilités et à contrôler un secteur aussi complexe et aussi enclin au secret que celui de la sécurité, où il est indispensable d'avoir accès à des compétences et des ressources.

Depuis qu'il a été officiellement lancé, lors de la 108^{ème} Conférence de l'UIP en avril 2003 à Santiago du Chili, le guide suscite un vif intérêt de la part des parlementaires, en particulier de ceux qui siègent dans les commissions parlementaires de la défense, qui tiennent à s'en servir dans leur travail. Il est disponible, non seulement en anglais, en français et en espagnol, mais aussi en diverses autres langues, tout d'abord celles de l'Europe centrale et orientale et, depuis peu, en farsi, en arabe et en bahasa Indonesia.

Le DCAF, avec des partenaires locaux et l'OSCE, a entrepris d'organiser une série d'ateliers nationaux en Europe centrale et orientale, avec la participation de l'UIP, pour lancer et promouvoir les versions du guide dans les langues locales. Ces initiatives ont

pris la forme d'activités de sensibilisation et de formation sur cette question qui revêt une importance particulière pour la région, en proie à de profondes mutations civiles et militaires.

Le premier atelier s'est tenu à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) du 17 au 19 septembre. Les exposés ont porté notamment sur l'action des forces de sécurité dans des circonstances spéciales telles que l'état d'urgence et ont traité du contrôle des ressources humaines, matérielles et financières, des réalisations et des obstacles, et de la question de la réforme de la défense.

L'atelier a réuni des parlementaires de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine et de la Republica Srpska - les deux entités du pays - et du parlement national. De plus, des représentants de l'exécutif compétents en matière de sécurité y ont participé, ainsi que des officiers supérieurs de l'armée. La discussion sur le contrôle n'a donc pas eu lieu en vase clos puisque ceux qui font l'objet du contrôle parlementaire y étaient associés. La communauté internationale étant très présente en Bosnie-Herzégovine, plusieurs personnalités connues des milieux internationaux ont pu y assister aussi. L'atelier, suivi par plus de 90 participants, se tenait à un moment crucial puisque les deux entités discutaient des mesures à prendre

pour placer l'armée sous un commandement unifié au niveau de l'Etat, point sur lequel elles étaient tombées d'accord la semaine précédente.

Un atelier du même genre, mais plus petit, s'est tenu à Skopje (Ex-République yougoslave de Macédoine) du 23 au 24 octobre pour promouvoir les versions macédonienne et albanaise du guide. Il a porté sur tous les aspects du contrôle parlementaire, en particulier sur la politique sécuritaire nationale et les « meilleures pratiques » des commissions parlementaires de la défense. Une séance entière a été consacrée au fonctionnement de la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité dans l'Ex-République Yougoslave de Macédoine. Une quarantaine de personnes y participaient, pour la plupart des parlementaires accompagnés de leurs assistants, qui ont transformé l'atelier en un dialogue parlementaire à la fois animé et constructif. D'autres pays d'Europe centrale et orientale doivent accueillir des ateliers nationaux du même type. Le succès des deux premiers laisse à penser que les suivants permettront eux aussi à des parlementaires et à d'autres personnes issues d'autres groupes et milieux de comprendre cette question délicate mais essentielle, d'en discuter entre eux et d'échanger leurs points de vue. □

Des résultats records pour les femmes lors des élections au Rwanda

Le Rwanda a tenu en septembre ses premières élections législatives depuis le conflit dévastateur de 1994. De toute évidence, ces élections signifiaient beaucoup pour l'enracinement de la démocratie dans le pays. Cela dit, le nombre des femmes élues est assez inattendu : elles ont remporté 39 des 80 sièges de la chambre basse et six des 20 sièges de la chambre haute.

Ce résultat place désormais le Rwanda en tête du classement mondial des parlements nationaux, établi par l'Union interparlementaire selon le pourcentage de femmes qu'ils comptent. Avec 48,8 pour cent de femmes à la Chambre des députés, le Parlement rwandais est, de tous les parlements nationaux, celui qui se rapproche le plus de la parité entre hommes et femmes et évince celui qui a été longtemps en tête, le Parle-

ment suédois, qui compte 45 pour cent de femmes. L'ancienne Assemblée nationale de transition rwandaise dénombrait auparavant 25,7 pour cent de femmes parlementaires.

Pour de nombreux Rwandais, la légitimité du nouveau parlement dépendait d'une participation égale des hommes et des femmes, comme votants et comme candidats. La Constitution, approuvée à une écrasante majorité cette année (93 pour cent des Rwandais), en témoigne. L'article 9 énonce comme principe fondamental la nécessité de l'égalité de tous les Rwandais, en particulier entre hommes et femmes, dans un gouvernement démocratique pluraliste. Ce principe repose sur une garantie : 30 pour cent au moins de tous les sièges des organes de prise de décision seront attribués à des femmes. En fait, le Président de la République rwandaise, Paul Kagame,

Suite page 8



Avec 48,8 pour cent de femmes à la Chambre des députés, le Parlement rwandais est, de tous les parlements nationaux, celui qui se rapproche le plus de la parité entre hommes et femmes.

Suite de la page 7

a nommé des femmes à 9 postes de ministre sur 28. L'élection des femmes à l'Assemblée nationale est également régie par deux dispositions constitutionnelles spécifiques : sur les 80 sièges de la Chambre des députés, 24 sont réservés aux femmes, qui doivent être élues par toutes les provinces et par la Ville de Kigali (article 76), tandis que le Sénat doit comprendre au moins 30 pour cent de femmes (article 82).

La question des quotas

Les difficultés considérables que doivent surmonter les femmes pour être élues parlementaires ont été mises en évidence aussi bien par les chercheurs que par les praticiens. La moyenne des femmes dans les parlements nationaux étant de 15 pour cent, divers mécanismes ont été proposés pour renforcer leur présence, notamment l'application de quotas. Dans le monde, 77 pays ont appliqué un système de quota pour que les femmes entrent en plus grand nombre au parlement. Egalement employés pour accroître le nombre de femmes dans le secteur privé et à d'autres niveaux de la vie politique, les quotas appliqués au niveau des parlements nationaux peuvent se ranger dans deux catégories : ceux qui sont institués par le droit national, par la Constitution notamment, et ceux qui sont établis par les partis politiques.

La voie retenue par le Rwanda est assez radicale, vu le petit nombre de pays qui ont choisi d'inscrire dans leur Constitution nationale le principe de sièges réservés aux femmes. Ce faisant, le Rwanda rejoint d'autres pays d'Afrique tels que l'Erythrée, le Ghana, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Si 11 pays seulement ont adopté des quotas constitutionnels, l'efficacité de ces derniers est attestée par le pourcentage moyen des femmes dans ces parlements nationaux, qui est de 21,2 pour cent.

L'adoption par les partis politiques de quotas pour les femmes est une méthode beaucoup plus répandue : 59 pays ont des quotas au niveau des partis, soit pour veiller à ce que les femmes occupent une proportion des sièges parlementaires remportés par le parti aux élections ou pour garantir la présence de femmes dans les structures internes de prise de décision.

La méthode des sièges réservés, consacrée par la Constitution rwandaise, garantira la présence d'une forte proportion de femmes dans le parlement national aussi longtemps que cette disposition y sera inscrite. Il est important de faire observer, cependant, qu'en plus des femmes élues par les provinces aux 24 sièges de la chambre basse qui leur sont réservés, les électeurs rwandais ont jugé bon d'élire directe-

ment 15 autres femmes. Etant donné que 53 sièges sont réservés aux femmes, même sans les quotas constitutionnels, celles-ci, avec 28,3 pour cent des sièges, se seraient taillé une place confortable à la Chambre des députés.

L'aide de l'UIP

Voilà trois ans que l'UIP soutient, avec le PNUD pour partenaire, la reconstruction du Rwanda, en attachant une importance particulière au rôle des femmes dans le parlement. Elle a organisé deux séminaires en vue d'améliorer l'accès des femmes à la vie politique. Celui de 2001 avait pour objet d'étudier les moyens de veiller à ce que la nouvelle Constitution rwandaise soit attentive à l'équité entre hommes et femmes. Ce séminaire a rassemblé divers groupes, notamment des membres de l'Assemblée nationale de transition, des ministres du gouvernement, des membres de la

Commission juridique et constitutionnelle et des représentantes d'organisations féminines. Il a aussi déclenché – et c'est peut-être le plus important – un processus de consultation populaire auprès de divers groupes de femmes au Rwanda, issues du gouvernement, du parlement et de la société civile. Ces consultations, qui se sont poursuivies pendant deux ans, ont abouti à une série de recommandations tendant à inscrire dans la Constitution le principe de l'égalité entre hommes et femmes. Le produit final est une Constitution qui passe aujourd'hui pour l'une des plus attentives à l'équité entre hommes et femmes qui soient au monde.

Cette année, l'UIP a organisé, en coopération avec le PNUD, un atelier pour les femmes candidates aux élections législatives. Les femmes étaient visiblement enthousiastes à l'idée de faire partie de la vie politique et la nécessité d'avoir des femmes députées ne suscitait manifestement pas d'objection de la part de la classe politique.

La voie de l'avenir

S'il n'existe pas d'explication concluante au grand nombre de femmes élues au Parlement, il est certain que l'allocation constitutionnelle de sièges aux femmes a contribué à ce résultat. Bien entendu, il sera intéressant de voir ce qu'apportera à la politique rwandaise l'entrée de tant de femmes au Parlement. Reste à savoir si ce changement au niveau de la prise de décision amènera la société traditionnelle à modifier ses attentes envers les femmes. Le succès des femmes en politique dans les pays nordiques, par exemple, a été longtemps attribué à une culture dans laquelle les femmes sont les égales des hommes dans tous les secteurs de la société, que ce soit dans le monde du travail, à l'école, à l'université ou au foyer. Le temps nous dira si une telle culture peut s'enraciner au Rwanda. □

Pour de plus amples informations, consultez :

- UIP. *Séminaire national sur « Les femmes rwandaises et la campagne électorale »*. Genève, 2003.
- UIP. *Séminaire national sur « Le processus d'intégration du genre dans la nouvelle Constitution du Rwanda »*. Genève, 2002.
- UIP. *Hommes et femmes en politique: la démocratie inachevée*. Genève, 1997.
- Site Internet de l'UIP : <http://www.ipu.org/french/surveys.htm>
- Site Internet de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, International IDEA : <http://www.idea.int/quota/index.cfm>

Pour un processus budgétaire d'une plus grande efficacité : l'expérience de l'Asie du Sud-Ouest

« Le budget n'est pas un instrument neutre. En effet, les orientations stratégiques qui le sous-tendent traduisent les intérêts et les préoccupations des gens : hommes et femmes, garçons et filles. Introduire le concept de genre dans le budget est la meilleure manière de répondre aux aspirations et aux besoins de la majorité des hommes et des femmes, des garçons et des filles. » Telle est l'une des conclusions du séminaire qui s'est tenu du 26 au 28 mai 2003 à Colombo sur le thème « *Le Parlement et le processus budgétaire, notamment dans une perspective d'équité entre hommes et femmes* ».

Ce séminaire régional, conçu à l'intention des parlements de l'Asie du Sud-Ouest, a été organisé conjointement par le Parlement sri-lankais et l'Union interparlementaire, avec l'appui de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement. Présidée par M. Joseph Michael Perera, Président du Parlement de Sri Lanka, cette réunion de trois jours a rassemblé des parlementaires et des administrateurs parlementaires du Bangladesh, du Cambodge, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de Sri Lanka. Elle a bénéficié des contributions de plusieurs experts venus de Sri Lanka, de l'Ouganda, de la Nouvelle-Zélande, d'Allemagne et de l'Institut de la Banque mondiale.

Dans son rapport final, M. Anura Priyadharshana Yapa, parlementaire, Président de la Commission des comptes publics du Parlement sri-lankais, a noté qu'il fallait renforcer la capacité des parlementaires et du personnel parlementaire à analyser le budget et à comprendre les grands enjeux économiques, notamment dans une perspective de genre. « Formation et perfectionnement professionnels peuvent être nécessaires. Les séminaires, à l'instar de celui qui nous réunit ici, sont très utiles à cet égard et doivent donc être encouragés », a-t-il conclu.

Le séminaire de Colombo s'inscrit dans une série de réunions régionales que l'Union a organisées à l'intention des parlementaires ces quatre dernières années. □

Le point sur la coopération technique

Le programme de coopération technique relève de la promotion de la démocratie représentative, qui est une des fonctions de l'UIP. Son personnel s'emploie à favoriser le bon fonctionnement de la démocratie au niveau national par le biais de programmes et d'activités pratiques à l'intention des parlements, notamment d'assistance technique et de renforcement des institutions, et y consacre le plus clair de son temps. En coopération avec ses parlements membres, des institutions des Nations Unies, l'UE et d'autres partenaires, l'Union s'attache particulièrement, par son appui, à renforcer les capacités et à améliorer l'infrastructure et l'équipement technique afin que les parlements puissent mieux remplir leurs fonctions constitutionnelles. Ce qui suit est un aperçu du travail réalisé par l'Organisation mondiale des parlements dans ces domaines au cours des derniers mois.

Elaboration d'une Constitution en Afghanistan

L'UIP a effectué une mission exploratoire en octobre en vue de soutenir l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour l'Afghanistan et de préparer la mise en place d'un nouveau parlement. Depuis la mission, l'UIP apporte un soutien consultatif et documentaire à l'équipe de l'ONU chargée d'appuyer la Loya Jirga constitutionnelle prévue pour décembre 2003.

Pour une utilisation plus large des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Albanie

En coopération avec le PNUD, l'UIP met actuellement en œuvre un projet destiné à améliorer les compétences et le savoir-faire des parlementaires et du personnel parlementaire, à promouvoir

l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour resserrer les liens entre le Parlement et l'électorat et à développer la bibliothèque, les services de documentation et des archives. L'Union a récemment dépêché en Albanie des experts chargés d'aider à rationaliser les services de documentation et d'information du parlement. En novembre, elle a organisé un séminaire pour renforcer la fonction de contrôle du parlement.

Modernisation du Parlement de la Guinée équatoriale

Avec la Commission européenne, l'UIP s'emploie à soutenir les efforts déployés par la Chambre des représentants du peuple pour moderniser ses méthodes de travail. L'Union a récemment envoyé à Malabo un expert chargé de conseiller le parlement sur la réforme de son règlement. Elle est également en train d'établir un programme de formation pour

Suite page 10



Vue de Kaboul où siège la Loya Jirga : berceau de la nouvelle constitution de l'Afghanistan.

Photo : UIP/M.Chungong

apprendre au personnel parlementaire à enregistrer les débats du parlement et à en construire ainsi la mémoire institutionnelle.

Aide technologique à l'Assemblée du Kosovo

L'UIP et le PNUD aident actuellement l'Assemblée du Kosovo à mettre sur pied un système d'archives électroniques et un autre de gestion des documents qui permettront au public d'avoir accès aux débats de l'Assemblée et la rendront ainsi plus transparente et plus comptable de ses actes envers le peuple.

Aide au service des relations internationales du nouveau parlement du Timor oriental

En coopération avec le PNUD, l'Union travaille actuellement sur un projet d'assistance au parlement. Ce projet vise à apporter une aide au groupe des femmes parlementaires, à développer les activités du Parlement touchant aux relations internationales et au protocole et à renforcer le rôle du Parlement dans le processus budgétaire. Des experts compétents dans ces domaines sont mis à la disposition du Parlement pour lui proposer leurs services consultatifs. En

novembre et décembre 2003, un expert en relations internationales et en protocole a passé quatre semaines à Dili pour former le personnel parlementaire et les membres du bureau du protocole et les aider à rédiger les règles de préséance ainsi que celles qui régissent le cérémonial et le protocole.

Missions d'évaluation des besoins au Sri Lanka et au Pakistan

L'Union a été attentive à accompagner des évolutions importantes qui ont eu lieu au Sri Lanka et au Pakistan. Au Sri Lanka, le Parlement est appelé à jouer un rôle clé dans le processus de réconciliation. Celui du Pakistan a été récemment rétabli après une interruption de trois ans. En 2003, l'UIP a effectué des missions d'évaluation des besoins pour procéder à une étude complète du fonctionnement de ces parlements et découvrir ce dont ils avaient besoin pour lever les principaux obstacles à leur bon fonctionnement. Les rapports des deux missions sont actuellement discutés avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les deux parlements. Des projets s'étendant sur plusieurs années seront élaborés et exécutés pour répondre aux besoins inventoriés. □

Évolution constitutionnelle et parlementaire

AFRIQUE DU SUD

19 mars 2003 : promulgation de la loi 2003 modifiant la *Constitution de la République d'Afrique du Sud*. Ce texte a pour principal objet de permettre à tout député de l'Assemblée nationale ou d'une assemblée provinciale d'adhérer à un autre parti tout en conservant son siège à l'Assemblée nationale ou provinciale ; de permettre à un parti de fusionner avec un autre ou de se scinder en plusieurs partis, ou encore de permettre à l'un des partis issus d'une telle scission de fusionner avec un autre parti, sans que le député concerné par un tel changement ne perde son siège jusqu'à la fin de la législature; la loi définit, en outre, toutes les questions connexes.

11 avril 2003 : entrée en vigueur de la deuxième loi 2003 modifiant la *Constitution de la République d'Afrique du Sud*. Plusieurs modifications sont apportées que l'on peut résumer comme suit : 1) Eviter de fractionner un projet de loi portant sur des questions financières en deux textes, l'un concernant les affaires des provinces et l'autre concernant d'autres affaires, le premier portant sur les intérêts financiers des provinces et le second sur d'autres questions. L'amendement proposé vise à faire en sorte que tous les projets de loi portant sur des questions financières dont ne serait-ce qu'une seule touche aux intérêts financiers du gouvernement provincial, soient traités conformément à la procédure suivie pour un projet de loi touchant aux provinces. 2) Donner suite à la demande de la Province du Nord d'adopter le nom de Limpopo. 3) Habilitier le pouvoir exécutif provincial à dissoudre un conseil municipal qui n'aurait pas rempli une obligation exécutive conformément à la Constitution ou lorsque la municipalité concernée ne fournit pas les services de base ou ne s'acquitte pas de ses obligations financières.

ALLEMAGNE

Le texte modifiant la loi sur le nouveau règlement relatif à la protection des organes constitutionnels fédéraux est entré en vigueur le 26 juin 2003. Au moment de l'installation du Bundestag et du Bundersrat à Berlin en 1999, les députés ont

décidé de modifier le règlement régissant les réunions et assemblées dans les zones adjacentes aux immeubles principaux du Bundestag, du Bundersrat et de la cour constitutionnelle fédérale. C'est dans cet esprit que la loi relative aux zones d'exclusion adjacentes aux organes constitutionnels fédéraux a été adoptée. Jusque-là, ladite loi interdisait les réunions dans les zones d'exclusion, à l'exception des cas autorisés par les autorités. Or le problème, dans ce contexte, était l'absence de tout critère permettant d'exercer ce pouvoir discrétionnaire relatif aux exceptions. Le nouveau règlement de 1999 définit le périmètre des zones d'exclusion autour des institutions constitutionnelles concernées et accorde aux demandeurs le droit de tenir réunion ou assemblée dans la zone d'exclusion sous réserve du respect de conditions particulières. La loi portant modification, entrée en vigueur en juin 2003, abolit le délai relatif aux zones d'exclusion fixé en 1999 au 30 juin 2003, et fait au gouvernement fédéral obligation de rédiger un rapport périodique sur l'application de la loi relative aux zones d'exclusion pour les institutions constitutionnelles fédérales.

ÉTHIOPIE

23 avril 2002 : adoption de la Proclamation « Procédure législative, structure et fonctionnement des commissions », qui a permis de porter de neuf à 12 le nombre des commissions de la Chambre des représentants du peuple. Création d'un comité de coordination du Parlement, constitué du président et du vice-président du Parlement ainsi que des président et vice-président de chaque commission parlementaire. Cet organe est chargé de coordonner les fonctions et obligations de la Chambre et de veiller, par les conseils qu'il donne, au bon fonctionnement du système parlementaire.

GABON

Le 14 février 2003, le parlement a amendé certaines dispositions de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques au Gabon. Pour des raisons pratiques et financières, il a été réduit, d'une manière significative, la composition de la Commission

nationale électorale et ses composantes légales ainsi que le nombre des représentants des partis politiques dans les bureaux de votes. Ce nombre passe désormais de 442 contre 168 commissaires.

Par ailleurs, les deux chambres ont ratifié deux ordonnances qui portent modification des lois relatives à l'élection des sénateurs et des députés à l'Assemblée nationale. Pour éviter le cumul des fonctions, les nouvelles dispositions de ces textes prévoient désormais que le sénateur ou le député nommés à une fonction non rémunérée ou qui est élu Maire, Maire adjoint, Président ou Vice-président d'un Conseil départemental est remplacé d'office par son suppléant.

Le 29 juillet 2003, l'Assemblée nationale et le Sénat, réunis en Congrès, ont adopté une révision constitutionnelle instaurant, pour l'élection présidentielle, le scrutin à un seul tour et autorisant le chef de l'Etat à briguer plus de deux mandats. Adoptée par 183 voix contre 5, cette révision permettra au président Omar Bongo, au pouvoir depuis 1967, de se représenter, s'il le souhaite, à l'élection présidentielle de 2012. L'article 9 de la Constitution stipule désormais que : « le président de la République est élu pour 7 ans au suffrage universel direct et au scrutin secret à un tour. Il est rééligible », tandis qu'auparavant cet article précisait que le Président n'était rééligible qu'une fois. Plusieurs autres amendements ont également été entérinés : modification des articles 73a, 75b et 77, visant « à renforcer l'indépendance de la justice et à assurer un meilleur fonctionnement des grandes juridictions » et de l'article 110 afin de permettre la nomination par décret présidentiel du président et de vice-présidents du Conseil économique et social (CES).

GUINÉE-BISSAU

14 septembre 2003 : renversement du Président Kumba Yala lors d'un coup d'Etat mené par une junte ayant à sa tête le général Verissimo Correia Seabra, chef d'Etat-major. Ce dernier s'est engagé à constituer un gouvernement très représentatif regroupant les principales formations politiques. Le Président Kumba Yala avait dissout le Parlement en novembre 2002 qui avait voté la défiance à son endroit. Il avait ensuite reporté à quatre reprises les élections législatives. La goutte qui a fait déborder le vase date du 12 septembre 2003, lorsque la Commission électorale nationale a annoncé qu'elle ne pouvait compléter dans les délais les listes électorales avant la dernière date prévue pour les législatives, soit le 12 octobre 2003.

INDE

Promulgation en juin 2003 du quatre-vingt-septième amendement de la Constitution portant redécoupage électoral, notamment pour les circonscriptions des Castes et Tribus prévues, d'après le recensement de 2001, sans modification du nombre de sièges attribués aux Etats dans les instances législatives.

Modification, en janvier 2003, de la *Representation of the People Act* (Loi sur la représentation du peuple) de 1951 : désormais, toute personne reconnue coupable d'un crime ou délit réprimé par la section 8 de cette loi ne sera plus éligible pendant une période de six ans à compter de la date de sa condamnation lorsque la peine prononcée à son encontre se ramène à une simple amende et, pour la période d'emprisonnement plus les six années suivant la date de sa remise en liberté, lorsque la personne a été condamnée à la détention.

La loi 2003 a modifié les textes relatifs aux élections, notamment la *Representation of the People Act* de 1951, en mars 2001, donnant la possibilité aux membres des Forces armées de l'Union indienne de voter par procuration et le même droit aux membres des forces concernées par la loi 195 sur l'armée.

IRLANDE

14 juillet 2003 : adoption par le Parlement de la loi 2003 sur la Commission des chambres de l'Oireachtas. Ce texte crée un organe portant le nom de Coimisiún Thithe an Oireachtais, signifiant la Commission des chambres de l'Oireachtas, et définit le financement, les fonctions et la composition de cette institution. Il crée également le poste de Secrétaire général du Bureau des chambres de l'Oireachtas et définit toutes les questions y afférentes. Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

LETTONIE

15 mai 2003 : le Parlement approuve en dernière lecture les amendements apportés à la Constitution et à la loi « sur les référendums et l'initiative des lois », traçant ainsi le cadre juridique pour un référendum sur l'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne. Ces amendements prévoient que l'adhésion de la Lettonie à l'UE sera décidée par référendum organisé à l'initiative du Parlement et que cette décision sera considérée comme adoptée si le nombre de votants est au moins égale à la moitié des électeurs ayant pris part aux dernières élections législatives et si la majorité desdits votants se prononce en faveur de l'adhésion.

NOUVELLE-ZÉLANDE

7 août 2003 : entrée en vigueur de la loi modifiant l'*Electoral (Vacancies) Act*. Cette loi stipule que les sièges des parlementaires de la législature actuelle ne peuvent être déclarés vacants en vertu de la section 55 (1)(b) et (C) de l'*Electoral Act 1993*. Ces dispositions prévoyaient que le siège d'un parlementaire élu était déclaré vacant si le parlementaire en question faisait allégeance à une puissance étrangère ou en obtenait la nationalité. La nouvelle loi stipule également que le siège d'un parlementaire est déclaré vacant lorsque le parlementaire en question n'est plus citoyen néo-zélandais. Cette loi s'applique rétroactivement à la date du 14 août 2002 (date de retour du texte relatif aux députés élus au présent Parlement) mais elle expire à la clôture du scrutin des prochaines élections législatives. Il s'agit donc d'une mesure temporaire en attendant la révision en bonne et due forme des sections susmentionnées de la loi électorale de 1993 par la Commission de la Chambre chargée de la justice et des affaires électorales.

SWAZILAND

31 mai 2003 : sept ans après la date prévue, le roi Mswati III a présenté un projet de nouvelle constitution, projet qu'il a finalement approuvé le 14 novembre 2003. Cette nouvelle Constitution laisse le pouvoir entre les mains de la monarchie, mais en essayant de trouver un compromis entre les préoccupations de la couronne (dernière monarchie absolue au sud du Sahara) et les exigences locales et internationales de réforme politique, de reconnaissance et de respect des droits de l'homme. Cependant, elle laisse en suspens le statut des partis politiques d'opposition interdits depuis le 12 avril 1973, date à laquelle le père du roi Mswati, Sobhuza II, a suspendu la Constitution. En fait, si une nouvelle disposition du Bill of Rights garantit la « liberté d'assemblée et d'association », aucune mention n'est faite des partis politiques. La Swaziland Coalition of Concerned Civil Organisations, qui regroupe partis politiques interdits, organisations professionnelles et juridiques, syndicats et associations des droits de l'homme, s'est félicitée de l'avancée sociale de ce document, notamment en faveur des femmes, mais a annoncé une manifestation de masse contre un document qui, à son avis, ne change rien de fondamental à l'absolutisme actuel.

Le Rwanda en tête de liste des femmes parlementaires

Suite aux élections qui ont eu lieu [en octobre] au Rwanda, 48,8% des parlementaires au Rwanda sont des femmes, déclare l'Union interparlementaire. La Suède, où les femmes représentaient 45% des parlementaires, a figuré longtemps en tête du classement des femmes dans les parlements. Les premières élections depuis le génocide de 1994 ont été entachées par des rapports faisant état d'intimidation et l'UIP espère que les femmes parlementaires aideront la société. Sur les 80 sièges à l'Assemblée nationale, 24 étaient réservés aux femmes et 24 autres femmes ont été élues. Six femmes ont également été élues au Sénat. «Les femmes apportent quelque chose de spécial au travail législatif. Elles ont une vue de la société qui diffère de celle des hommes », estime le Secrétaire général [de l'UIP] Anders Johnsson. Il a déclaré à l'Agence France Presse (AFP) qu'elles étaient particulièrement impliquées dans les questions sociales.

BBC News – 22 octobre 2003

Conférence de Londres annulée après une interdiction visant le Zimbabwe

Un sommet de dirigeants internationaux prévu l'année prochaine à Londres a été annulé, la Grande-Bretagne refusant de lever une interdiction d'entrée à l'encontre de certains dirigeants du Zimbabwe. L'Union interparlementaire a déclaré que la majorité de ses membres a voté contre la tenue de la rencontre à Londres, sans la présence des dirigeants du Zimbabwe. Les nations africaines ont menacé de boycotter la réunion si elle devait avoir lieu à Londres. Il est regrettable que la réunion ne puisse pas se tenir à Londres, mais c'est un principe que notre organisation doit respecter, a déclaré Anders Johnsson, le Secrétaire général, depuis le Siège de l'organisation.

International Herald Tribune – 15 octobre 2003

Sommet annulé après que la Grande-Bretagne eut interdit l'entrée aux partisans de Mugabe

Un sommet de parlementaires internationaux prévu à Londres l'année prochaine et censé être ouvert par la Reine, en présence de Nelson Mandela, a été annulé après que le Gouvernement eut mis son veto à l'encontre de certains membres du régime du Zimbabwe de Robert Mugabe. Un différend a surgi à l'Union Interparlementaire (UIP), fondée dans les années 1890 pour promouvoir la coopération internationale et la paix, qui a eu comme conséquence le retrait de la conférence annuelle prévue en Grande-Bretagne au mois de mars de l'année prochaine. La délégation britannique à l'UIP, dirigée par le parlementaire travailliste John Austin, a indiqué que le fait de briser l'interdiction formulée par l'UE était contre l'éthique et qu'une telle rencontre serait perçue comme avalisant les violations des droits de l'homme commises par le régime de Mugabe. « Je pense que l'ensemble du groupe britannique à l'UIP est extrêmement déçu par la décision de ne pas tenir la conférence [à Londres], mais il existe des principes que vous devez respecter », a dit M. Austin. «Le Gouvernement du Royaume-Uni a absolument raison d'adhérer à cette interdiction d'entrée».

The Independent – 13 octobre 2003

Inauguration de la Maison des Parlements

Après une semaine intense de discussions sur des problèmes de l'UIP (140 parlements) et des grands dossiers de l'heure, son implication dans l'application de la « Feuille de route », l'organisation a accompli un rêve de longue date, a déclaré le Secrétaire général, Anders B. Johnsson. L'inauguration de « *La Maison des Parlements* » constitue une étape importante dans la vie de l'UIP, car c'est un instrument d'action qui servira de point fixe aux parlementaires. « Cela permet de désamorcer, par un dialogue permanent et serein, le côté passionnel des débats », a ajouté Jean Charles Gardetta, président de la Commission des Affaires extérieures du Parlement de Monaco.

Le Soleil du Sénégal – 6 octobre 2003

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex-
Genève - Suisse
Tél : +1.212.557.58.80
Fax : +1.212.557.39.54
Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org

**Bureau de
l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire
auprès de l'ONU
à New York**

Room 3102,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
États Unis d'Amérique
Tél. : (001) 212.557.58.80
Fax : (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Norah Babic
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Rogier Huizenga
Kareen Jabre
James Jennings
Alessandro Motter
David Neal
Suzanna Ortiz
Sonia Palmieri
Rosario Pardo
Ingeborg Schwarz
Serguei Tchelnokov
Alain Valtat

Site web :
[Serguei Tchelnokov](http://www.ipu.org)

Imprimé par Sadag SA – France
© UIP